

Compte-rendu CGSP Comité de secteur XVI du 19 juin 2026

La CGSP est venue accompagnée d'une bonne cinquantaine de délégués qui, spontanément, ont voulu accompagner les négociateurs pour les soutenir dans la défense du statut de la fonction publique wallonne. La Ministre de la FP a pris assez mal la chose, elle dénonce la « méthode » (*ndr : quelle méthode ? Tout s'est passé dans le calme, sans cri sans invective...*) et dénonce le fait qu'aucune autorisation n'a été demandée (*ndr : pourquoi demander une autorisation puisque ce sont des fonctionnaires qui sont dans un bâtiment de l'administration au Cap Nord...*).

En réponse la CGSP explique que cela démontre la détermination des agents à défendre le statut.

1. Projet d'AGW modifiant l'AGW du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire de WBI : transposition de la Directive UE 2022/2041 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'UE

Transposition identique à celle de la FP wallonne (faite en mai 2025).

Puisqu'on touche au statut de WBI, la CGSP demande où on en est dans la réforme du statut de WBI demandé depuis près de 15 ans ? *Réponse méprisante de l'Autorité : on parlera di statut au point 7.*

Accord des 3 OS.

2. Avant-projet de décret modifiant les articles 500 et 508 du Code wallon de l'action sociale et de la santé

La CGSP rappelle que cette modification est une régularisation de la situation.

Accord de la CGSP et de la CSC, désaccord du SLFP qui aurait préféré un DG et deux IG chapeautant chacun un département.

3. Projet d'AGW modifiant plusieurs dispositions en matière de fonction publique, relatif à la fin du recrutement, la fin de la primauté du statut et l'amélioration de la carrière des contractuels. Avant-projet de décret portant sur l'exercice des compétences relevant de la puissance publique par le personnel contractuel de la fonction publique régionale.

La CGSP ne partage pas la vision du GW, ce n'est pas une amélioration de la situation administrative du personnel. Elle rappelle que le statut est la règle.

La contractualisation est un gage à la mauvaise gestion.

La CGSP rappelle l'histoire du statut, de sa création en 1937 (la 1^{ère} demande de statut date de 1847 !!). Avant le statut, les hommes politiques faisaient entrer dans la FP des « proches », souvent leur maîtresse ou des parents. Le statut est là pour protéger les citoyens contre l'injustice.

Pour la CGSP, le statut équivaut à l'immunité parlementaire pour les hommes politiques, il garantit l'indépendance de l'administration. Imagine-t-on des politiques travailler sans immunité ?

La CGSP dénonce le fait que dès aujourd'hui, des contractuels sont appelés dans des cabinets ministériels et sont menacés s'ils ne changent pas leur avis sur un dossier qu'ils gèrent.

Elle rappelle en outre qu'un statutaire injustement licencié peut être réintégré, pas le contractuel qui, au mieux, touchera une indemnité de rupture.

La CGSP rappelle aussi que le gouvernement flamand qui voulait une contractualisation massive a pourtant défini plus d'une soixantaine de fonctions régaliennes, donc statutaires. La CGSP avait d'ailleurs fourni les listes desdites fonctions régaliennes flamandes. Le GW n'en a pas tenu compte et choisit d'aller plus loin.

La CGSP rappelle aussi l'avis de l'IF qui annonce un surcoût dû à la contractualisation.

La CGSP demande aussi que les fonctionnaires travaillant dans les cabinets soient cohérents et démissionnent de leur statut pour devenir contractuels afin que l'exemple vienne d'en haut (*ndr : non verbal éloquent, tous les concernés font 'non' de la tête...*).

En conclusion, la CGSP n'ira pas au-delà de cette position politique aujourd'hui. Mais elle rappelle que le GW franchit là une ligne rouge et qu'elle se battra pour défendre ce statut.

La CSC se dit inquiète car on ne sait pas ce que les élections de demain apporteront et la fin du statut met en péril la démocratie. Elle fait part du modèle américain où le nouveau Président remplace tous les fonctionnaires qui n'ont pas la bonne « couleur ». Le SLFP est aligné sur les deux autres syndicats.

La Ministre propose un GT pour aborder les questions techniques.

A la suite d'une remarque déplaisante et arrogante de la Ministre, en préambule du point suivant, la CGSP demande une suspension de séance.

Après la suspension de séance, les organisations syndicales rappellent à la Ministre l'épisode de Walhain, elles se rendent compte que depuis lors rien n'a changé et que les excuses de l'époque étaient fausses. Les organisations syndicales reviennent sur leurs positions antérieures, demandent le délai de négociation sur tous les points, y compris les points 1 et 2 sur lesquels elles avaient donné leur accord. Elles demandent à rencontrer le Gouvernement wallon, car il n'est plus possible de négocier dans ces conditions irrespectueuses et méprisantes. Le secteur XVI est juste une chambre d'entérinement, il n'y a aucun dialogue.

Les représentants des organisations syndicales se sont ensuite levés et ont quitté la séance.